

Embargo :
lundi 26 avril 2004
10h00

L'exposé oral fait foi

Conférence de presse annuelle d'economiesuisse du 26 avril 2004

Les points forts de la nouvelle législature

Exposé introductif prononcé par Ueli Forster, président d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes tous d'accord sur ce constat: la Suisse a potentiel de croissance qu'elle doit absolument exploiter mieux. La croissance n'est certes pas tout, mais sans croissance, tout est beaucoup plus difficile. Si le gâteau reste ce qu'il est ou s'il rétrécit, on ne pourra plus donner aux uns que ce qu'on enlève aux autres. Nous irions alors vers un jeu à somme nulle. La Suisse doit donc retrouver le chemin d'un dynamisme économique durable et renouer avec l'accroissement de la prospérité. Par conséquent, nos attentes à l'égard de la nouvelle législature sont axées sur les facteurs qui déterminent ou influencent la croissance dans notre pays. Il nous faut un programme de réformes qui mette l'accent sur quatre grands blocs thématiques:

1. un assainissement et une consolidation des budgets publics propres à réduire la quote-part de l'Etat, afin que les pouvoirs publics retrouvent une marge de manoeuvre suffisante pour des tâches d'avenir;
2. la mise en place d'un système de formation et de recherche performant, doté de structures d'organisation efficaces, tant il est vrai que le capital humain est, à côté du capital fixe, la base de l'innovation, et donc de la croissance et de l'emploi;
3. la création de marchés ouverts à la concurrence, notamment dans les entreprises publiques qui ont un monopole d'exploitation (Poste, chemin de fer, énergie, etc.), afin de lutter contre le phénomène de la Suisse « îlot de vie chère »;
4. l'ajustement de notre système d'assurances sociales aux possibilités de croissance de l'économie.

Toutes ces mesures doivent s'accompagner d'une politique de déréglementation et d'une débureaucratiation propres à libérer les entreprises, grandes et petites, des carcans administratifs. Il faut également instaurer un cadre juridique prévisible et utile offrant aux entreprises un volant de manoeuvre aussi confortable que possible.

Dans le cadre des lignes directrices et des objectifs qu'il a définis pour la législature 2003-2007, le Conseil fédéral aborde ces grands thèmes soit directement, soit indirectement. Mais il renonce malheureusement à hiérarchiser les objectifs. Les neuf objectifs du programme de la législature du Conseil fédéral sont présentés comme étant d'égale valeur. Non seulement le gouvernement n'opère aucune distinction entre les buts stratégiques et les buts de fonctionnement, mais le catalogue des objectifs contient aussi des banalités (renforcer la cohésion sociale) ou des évidences (assumer nos responsabilités internationales). Même si le gouvernement reconnaît les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de politique de la croissance et promet de les relever dans une approche de coordination, on a l'impression qu'il y a beaucoup à faire.

Il en est de même du paquet du Conseil fédéral du 18 février 2002 sur la croissance. Il contient certes certains éléments positifs importants propres à éliminer les rigidités qui entravent les marchés des biens (libéralisation du marché intérieur et plus large ouverture des marchés publics surtout). Mais dans d'autres domaines importants, il demeure flou (politique agricole, service public, politique de la formation et de la recherche, tâches publiques.) Avec l'introduction d'un impôt sur les gains de participation, le Conseil fédéral propose même une nouvelle mesure susceptible de freiner les investissements et de nuire ainsi à la croissance. Dans l'ensemble, ce paquet ne ressemble pas à un acte libérateur pour l'économie, surtout lorsque l'on songe qu'en règle générale, le Parlement se plaît à diluer les propositions du Conseil fédéral. En poursuivant sur sa lancée actuelle, la Suisse s'éloignerait durablement de la croissance. Si la politique économique comporte une bonne part de psychologie dans la mesure où elle doit être à même de convaincre, d'insuffler l'optimisme et d'inspirer confiance, le Conseil fédéral doit lancer des signaux plus clairs s'il veut que ses annonces et ses promesses engendrent un élan positif.

Si nous nous préoccupons aussi intensément des objectifs de la législature et de la politique de croissance du Conseil fédéral, c'est surtout par souci de la place économique suisse. Nous croyons en son avenir et nous engageons pour elle de toutes nos forces. De même que les entreprises doivent s'affirmer dans la concurrence en offrant des produits et des services de premier ordre, l'Etat lui aussi doit chercher à se profiler dans la concurrence internationale entre sites. Se contenter de bonnes conditions-cadre ne suffit plus. Tout ce qui n'est pas aussi bon qu'il pourrait l'être n'est plus suffisant aujourd'hui dans la concurrence mondiale. Ne serait-ce que par son incurie en politique financière et fiscale, la Suisse voit la qualité de son site diminuer par rapport à des pays plus dynamiques.

En disant cela, je pense en particulier au 16 mai 2004 où nous allons voter sur le paquet fiscal. Nous nous engageons de toutes nos forces en sa faveur, même si ce ne sont pas au premier chef des intérêts économiques qui sont en jeu, à l'exception de l'abandon du droit de timbre pour les investisseurs institutionnels étrangers et les fonds de placement suisses, qui doit renforcer notre place financière. Nous sommes néanmoins convaincus que la suppression de la discrimination dont sont victimes les personnes mariées, la promotion de la famille, l'encouragement de l'activité lucrative des femmes et la stimulation de la propriété sont autant d'éléments qui contribuent à renforcer notre économie et qui, partant, sont bénéfiques pour les citoyennes et les citoyens de notre pays.

Le paquet fiscal n'est pas un train de mesures qui a directement pour objet la croissance, mais déploiera des effets positifs sur notre politique de croissance. Premièrement, l'acceptation du paquet fiscal casserait la tendance négative aux hausses d'impôts, des taxes et des prélèvements de toutes sortes que l'on constate depuis des années. Elle déclencherait dans les ménages et chez les investisseurs des attentes positives et l'on sait combien cela est important, compte tenu du fait que de nombreuses variables économiques sont liées aux attentes. Deuxièmement, la structure fiscale de la Suisse, caractérisée par des impôts sur le revenu trop élevés, s'améliorerait. L'abaissement de l'impôt sur le revenu influencerait positivement l'exercice d'une profession, l'épargne et les investissements. Troisièmement, l'introduction du splitting partiel faciliterait l'activité professionnelle des femmes, ce qui entraînerait des effets positifs sur notre politique de croissance, mais se révélerait aussi de plus en plus important dans une société vieillissante. Enfin, avec l'encouragement de l'accès à la propriété, l'industrie de la construction bénéficierait d'une importante impulsion de la demande, comme en témoignent les expériences faites à Bâle-Campagne. Il est curieux que les personnes et les groupes qui s'insurgent le plus contre ce volet du paquet fiscal sont précisément ceux qui réclament à cor et à cri un programme d'impulsions ou de relance de la conjoncture de la part de l'Etat lorsque la conjoncture fléchit.

Permettez-moi de terminer par quelques propos sur les négociations bilatérales en cours avec l'UE. Les milieux économiques soutiennent la volonté de parallélisme du Conseil fédéral dans les négociations et ils appuient cette démarche autant qu'ils peuvent. Nous considérons que la voie bilatérale est à ce stade la meilleure option possible pour étendre et approfondir nos relations avec l'UE. Ces négociations étant dans une phase décisive, il importe qu'il y ait une unité de doctrine entre le Conseil fédéral et les principales forces de notre pays. Il est donc incompréhensible, pour ne pas dire irresponsable, de la part des cantons qu'ils se mêlent à ce stade délicat de formuler leurs propres considérations sur la politique européenne, alors qu'ils reprochent eux-mêmes à la Confédération, dans le débat sur le paquet fiscal, de s'immiscer dans la souveraineté des cantons.